



HAL
open science

Les petits diplômes agricoles, c'est pour les enfants d'agriculteurs

Joachim Benet Rivière

► **To cite this version:**

Joachim Benet Rivière. Les petits diplômes agricoles, c'est pour les enfants d'agriculteurs. Séverine Depoilly; Gilles Moreau; Adrien Pégourdie; Fanny Renard. Idées reçues sur les “ petits ” diplômes : les coulisses de la formation professionnelle, Le Cavalier bleu éditions, pp.89-96, 2023, Idées reçues. Grand angle, 979-10-318-0597-9. halshs-04276073

HAL Id: halshs-04276073

<https://shs.hal.science/halshs-04276073>

Submitted on 27 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les diplômes agricoles, c'est pour les enfants d'agriculteurs. »

Joachim Benet Rivière

DANS **IDÉES REÇUES** 2023, PAGES 89 À 95
ÉDITIONS **LE CAVALIER BLEU**

ISBN 9791031805979

DOI 10.3917/lcb.depol.2023.01.0089

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/idees-recues-sur-les-petits-diplomes--9791031805979-page-89.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Le Cavalier Bleu.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

« Les diplômés agricoles, c'est pour les enfants d'agriculteurs. »

Joachim Benet Rivière

Une image « bottes de foin et de caoutchouc ».

Rapport d'information du Sénat au nom de la mission d'information sur l'enseignement agricole, 2021, p. 61

Sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture depuis 1960, l'enseignement agricole technique forme des apprenti·e·s, des élèves et des étudiant·e·s de la classe de quatrième au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), en passant par le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et le baccalauréat professionnel. En 2021, il accueille 134 000 élèves dont les deux tiers sont formé·es dans le privé, plus de 45 000 apprenti·e·s et près de 9 000 étudiant·e·s dans le supérieur court. Au nombre de 367, les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFREO) dispensent des formations en alternance courtes ayant peu de passerelles avec l'enseignement supérieur ; elles sont plus nombreuses que les lycées agricoles privés (211). Les 216 lycées agricoles publics se sont eux davantage tournés vers les voies générales et technologiques comme en atteste la dénomination des établissements : lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (LEGTPA). On trouve également dans l'enseignement agricole des centres de formation d'appren-

ti-e-s (CFA). En 2020, le secteur de la production agricole dans lequel on intègre le diplôme emblématique de l'enseignement agricole – le baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) – accueille 35 % des effectifs d'élèves. C'est le secteur des services qui domine avec 43 % des élèves formé-e-s notamment dans le baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires (SAPAT), 19 % sont formé-e-s dans les filières de l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement en particulier dans les baccalauréats professionnels gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) et aménagements paysagers (AP) et 4 % dans les activités de transformation agroalimentaire.

Dans les années 1960, les lycées agricoles publics ont été restructurés par les lois d'orientation agricole dans le but de reconvertir les enfants d'agriculteur·trice-s. Il s'agissait de les préparer à l'enseignement supérieur agronomique destiné à former les cadres, conseiller-e-s et ingénieur-e-s dont la mission était d'améliorer les techniques de rendement et d'impulser de nouvelles méthodes de travail chez les agriculteurs et agricultrices. Pour assurer ce rôle de reconversion et de salarisation des enfants d'agriculteur·trice-s, dans un contexte marqué par le déclin des formes familiales d'exploitation, des passerelles ont été créées entre l'enseignement agricole public et l'enseignement secondaire et supérieur. Cette voie générale et technologique en lycée agricole ne forme aujourd'hui qu'une minorité d'élèves (15 %), le baccalauréat professionnel accueille quant à lui près de la moitié des effectifs en 2020 (ministère de l'Agriculture, 2022). Il a remplacé un « petit » diplôme agricole, le brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), supprimé

en 2022. En outre, 17 % des élèves sont formé·e·s dans les classes de quatrième et de troisième, 13 % en brevet de technicien supérieur et 9 % en CAPA. Comme dans l'Éducation nationale, ce « petit » diplôme » est lui aussi en déclin dans l'enseignement agricole.

Contrairement à une idée très répandue selon laquelle ces établissements seraient destinés à accueillir des enfants d'agriculteur·trice·s pour les préparer au métier d'agriculteur, ces jeunes sont en réalité très largement minoritaires parmi les publics. La plupart des jeunes sont formé·e·s dans d'autres secteurs professionnels que l'agriculture. En 2020, seulement un dixième des élèves de l'enseignement agricole sont des enfants d'agriculteurs. S'ils sont surreprésentés par rapport au poids réel de leur groupe professionnel d'origine dans la population générale (en 2008, les agriculteurs ne représentaient que 1,6 % de la population active métropolitaine), ils sont depuis longtemps minoritaires dans l'enseignement agricole. En 1990, près des deux tiers des élèves étaient issu·e·s d'autres milieux sociaux, notamment ouvriers et employés. Ils et elles étaient déjà près de 45 % en 1974.

Cette « dépaysement » de l'enseignement agricole doit d'abord être reliée au rôle de reconversion de la main-d'œuvre agricole joué par l'enseignement agricole qui a entraîné un élargissement de ses secteurs de formation. Des « petits » diplômes qui ne conduisent pas à l'agriculture se sont progressivement développés pour répondre à cet objectif de reconversion. Initialement, les formations agricoles techniques étaient fermées à la population non agricole. Il fallait, en effet, détenir les moyens de production ou être désigné comme potentiel successeur pour s'installer en

agriculture et poursuivre une formation agricole. Dans les années 1970, face à la raréfaction de la population agricole et avec le souci d'assurer un avenir professionnel aux enfants d'agriculteurs, les établissements ont ouvert des formations en apprentissage dans d'autres secteurs, dont celui du commerce, de la restauration (Bonniel, 1982). Parce qu'ils ne préparent pas à l'agriculture, ces « petits diplômes » sont alors accessibles aux jeunes qui ne sont pas issu-e-s du milieu agricole.

Ces diplômes, comme le CAPA et le BEPA, se sont eux-aussi ouverts à la population non agricole, surtout par l'intermédiaire des filles. Exclues des formations agricoles professionnelles, elles étaient accueillies par les établissements d'enseignement privé, où elles recevaient un enseignement ménager (travaux de couture, cuisine, économie domestique, entretien de la basse-cour). Elles obtenaient un « petit » diplôme agricole, le brevet d'apprentissage ménager agricole. Alors que les garçons formés dans les filières professionnelles agricoles étaient majoritairement issus de l'agriculture, ce n'était déjà plus le cas des filles dans les formations ménagères – dont le secteur des services aux personnes est aujourd'hui l'héritier (Bonniel, 1982). Dans la mesure où elles ne préparaient pas au métier d'agricultrice, les formations féminines se sont ouvertes aux filles originaires d'autres milieux sociaux. Ainsi, dans le milieu des années 1970, seulement la moitié des filles scolarisées dans les MFREO avaient un père qui travaillait dans l'agriculture. Dans les années 1990, l'extension du secteur des services aux personnes (à travers l'augmentation des effectifs en BEPA services en milieu rural et la création du CAP petite enfance) explique en grande partie le net recul de la part des

enfants d'agriculteurs parmi les publics de l'enseignement agricole. Elle est divisée par deux en l'espace d'une décennie (passant de 34,3 % en 1990 à 17,3 % en 2002). En 2008, près de 57 % des enfants d'ouvrier·e·s et d'employé·e·s scolarisés dans l'enseignement agricole sont des filles (ministère de l'Agriculture, 2009). La filière de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, qui accueille un cinquième des élèves (80 % de garçons), s'est elle-aussi détachée de l'agriculture. Les travaux forestiers et l'entretien de l'espace rural constituaient des activités complémentaires des agriculteurs qui ont été délaissées au profit des travaux agricoles. Elles sont désormais prises en charge par des professionnels spécialisés qui se recrutent maintenant parmi une population non agricole.

L'idée selon laquelle les formations agricoles préparent à devenir agriculteur exploitant en polyculture-élevage traduit une méconnaissance des évolutions du travail agricole ces dernières décennies. Le modèle de l'agriculture en polyculture-élevage se transmettant de génération en génération, par un apprentissage sur le tas, au sein de la famille, souvent de père en fils, a été remis en question par la diversification des modes de production, le développement de l'agriculture biologique et l'ouverture de l'agriculture à d'autres milieux sociaux (Dubuisson-Quellier, Giraud, 2010). Simultanément à la diversification des modes de production en agriculture et des trajectoires professionnelles des agriculteurs, le secteur de la production agricole s'est ouvert à d'autres publics que les « héritiers » d'exploitation. Les libellés des spécialités du baccalauréat professionnel en attestent : outre le baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole, on trouve dans l'enseigne-

ment agricole celle de l'agroéquipement, conduite et gestion de l'entreprise hippique, de l'entreprise viticole, d'une entreprise du secteur canin et félin, conduite des productions aquacoles et horticoles. Ces spécialités ne préparent pas seulement au métier d'agriculteur exploitant, mais orientent les élèves vers le salariat dans des secteurs liés aux activités touristiques et récréatives des espaces ruraux et à l'expansion de certains marchés, comme celui des animaux de compagnie et des activités équestres. Avec l'augmentation de la surface moyenne des exploitations, le salariat constitue dorénavant le premier mode d'entrée dans l'agriculture. Par conséquent, le fait de ne pas hériter et de ne pas détenir les moyens de production ne sont plus des obstacles pour intégrer les emplois auxquels destinent ces spécialités.

La préparation à des métiers n'est qu'une fonction parmi d'autres de l'enseignement agricole. Les formations professionnelles sont prises dans d'autres logiques que celle de la professionnalisation (Maillard, 1993). L'expansion du second degré à partir des années 1960 a modifié les fonctions sociales allouées à l'enseignement agricole en particulier celles de ses « petits » diplômes. En effet, ceux-ci jouent désormais un rôle de remédiation scolaire pour des jeunes en difficultés qui sont éloigné·e·s de la forme scolaire des apprentissages (Benet Rivière, 2020). Pour leurs enseignant·e·s, il ne s'agit pas seulement de les préparer à un emploi, mais également de leur inculquer des normes scolaires et des normes sociales considérées comme nécessaires pour leur vie d'adulte. La massification scolaire a eu pour effet de renforcer cette fonction d'accueil et de socialisation des jeunes des classes populaires dans l'enseignement agricole. Les « petits » diplômes agricoles (comme le CAPA) et

les classes de quatrième et troisième se sont orientés vers ce rôle d'accueil de jeunes en difficulté scolaire. Ces jeunes de l'enseignement agricole trouvent un sens positif à cette orientation en s'appuyant sur des expériences professionnelles de leur entourage familial ou « leur passion » pour la nature ou les animaux, souvent partagée avec leurs parents et qui s'est consolidée au fil du temps, en opposition avec leurs expériences de l'apprentissage scolaire.